

Compte rendu de Conseil Communautaire du 12 avril 2016

Présents

| | |
|------------------------|---|
| BEAUMONT SUR GROSNE | Monsieur Jean-Pierre BONNOT |
| BOYER | Monsieur Jacques HUMBERT |
| CHAMPAGNY SOUS UXELLES | Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE |
| LA CHAPELLE DE BRAGNY | Monsieur Alain BONARDOT |
| ETRIGNY | Monsieur Nicolas FOURNIER |
| GIGNY SUR SAONE | Monsieur MARC GAUTHIER |
| LAIVES | Monsieur Jean-Claude BECOUSSE |
| LALHEUE | Madame Virginie PROST |
| MANCEY | Monsieur Christian CRETIN |
| MONTCEAUX-RAGNY | Madame Christine BOURGEON |
| NANTON | Monsieur Christian DUGUE |
| SAINT AMBREUIL | Monsieur Théodoulos CHRISTOFOROU |
| SAINT CYR | Madame Suzanne D'ALESSIO |
| SENNECEY LE GRAND | Madame Martine PERRAT |
| | Monsieur Jean BOURDAILLET |
| | Monsieur André SOUTON |
| | Madame Patricia BROUZET |
| | Monsieur Alain DIETRE |
| | Monsieur Pierre GAUDILLIERE |
| | Monsieur Estéban LOPEZ |
| VERS | Monsieur Jean-Marc GAUDILLER |

Excusés :

| | |
|-------------------|---|
| BOYER | Monsieur Jean-Paul BONTEMPS (pouvoir Jacques HUMBERT) |
| BRESSE SUR GROSNE | Monsieur Marc MONNOT (pouvoir Philippe CHARLES DE LA BROUSSE) |
| JUGY | Monsieur Fabien BRUSSON (pouvoir Jean BOURDAILLET) |
| SAINT-CYR | Monsieur Christian PROTET (pouvoir Martine PERRAT) |
| SENNECEY LE GRAND | Madame Maud MAGNIEN |
| | Madame Edith LUSSIAUD |
| | Madame Nathalie DEJAEGUER |

La séance est ouverte à 20h00.

Le Président remercie les délégués de leur présence, ainsi que Monsieur PRABEL, Receveur.

Le Président demande au Conseil la possibilité d'intégrer à l'ordre du jour quelques nouveaux points :

- Dossiers d'appel à projets du Conseil Départemental
- Dossier de surendettement
- FPIC : choix du mode de répartition
- Film tourisme : convention pour les 6 communes de Mt-St-Vincent
- Accessibilité handicapée : solliciter subvention
- Convention Messey sur Grosne

Sont désignés comme secrétaires de séance :

Madame Suzanne D'ALESSIO et Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE

I. COMPTES DE GESTION - COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Trésorier fait une présentation des comptes administratifs 2015 et par voie de conséquence des comptes de gestions s'y rapportant :

| | | GENERAL | DECHETS | POLE SANTE | SPANC |
|---|------------------|----------------|----------------|-------------------|--------------|
| <u>Investissement</u> | | | | | |
| Dépenses | Prévus : | 1 138 751,28 | 328 896,00 | 119 795,00 | |
| | Réalisé : | 639 127,69 | 123 378,21 | 115 132,21 | |
| | Reste à réaliser | 382 600,00 | 44 534,00 | 4 662,00 | |
| <u>Recettes</u> | | | | | |
| | Prévus : | 1 138 751,28 | 328 896,00 | 119 795,00 | |
| | Réalisé : | 530 258,63 | 292 451,01 | 104 946,52 | |
| | Reste à réaliser | 338 824,00 | 28 821,00 | 0 | |
| <u>Fonctionnement</u> | | | | | |
| Dépenses | Prévus : | 4 127 174,00 | 1 208 240,00 | 148 440,00 | 231 050,00 |
| | Réalisé : | 3 322 296,66 | 1 129 291,80 | 121 302,65 | 22 061,34 |
| <u>Recettes</u> | | | | | |
| | Prévus : | 4 127 174,00 | 1 208 240,00 | 148 440,00 | 231 050,00 |
| | Réalisé : | 4 173 067,25 | 1 129 521,52 | 150 008,07 | 14 604,00 |
| <u>Résultat de clôture de l'exercice</u> | | | | | |
| Investissement : | | -108 869,06 | 169 072,80 | -10 185,69 | |
| Fonctionnement : | | 850 770,59 | 229,72 | 28 705,42 | -7 457,34 |
| Résultat global : | | 741 901,53 | 169 302,52 | 18 519,73 | -7 457,34 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2015.

Après que le Président ait quitté la salle, M. Jean BOURDAILLET, 1^{er} vice-Président, propose au vote ces comptes administratifs 2015 qui sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire.

II. AFFECTATIONS DES RESULTATS

A l'issue du vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2015, le Président propose au Conseil Communautaire d'affecter les résultats comme suit :

- a) **Budget Général** :
 - c/001 Déficit d'investissement : 108 869,06 €
 - c/1068 Excédent capitalisé : 152 645,06 €
 - c/002 excédent de fonctionnement : 698 125,53 €

- b) **Budget Déchets** :
 - c/001 Déficit d'investissement : 169 072,80 €
 - c/1068 Excédent capitalisé : 0 €
 - c/002 excédent de fonctionnement : 229,72 €

- c) **Budget Pôle Santé** :
 - c/001 Déficit d'investissement : 10 185,69 €
 - c/1068 Excédent capitalisé : 14 847,69 €
 - c/002 excédent de fonctionnement : 13 857,73 €

- d) **Budget SPANC** :
 - c/002 Déficit de fonctionnement : 7 457,34 €

III. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Président propose au Conseil Communautaire, comme cela avait été évoqué lors de la réunion de bureau de bouger les taux d'imposition pour l'exercice 2016, ce qui, dans le cadre des actions proposées dans le pacte financier, permettrait aux communes de maintenir leur taux.

Il présente l'état 1259 vierge et propose :

- Taxe d'habitation : 12,51 %,
- Taxe Foncière bâti : 2.30 %
- Taxe Foncière non bâti : 7.40 %

Après en avoir délibéré par 23 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Conseil Communautaire approuve ces taux d'imposition pour l'année 2016.

IV. BUDGETS PRIMITIFS 2016

Budget Général

Le Président présente au Conseil Communautaire le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement : 1 356 371 €

Section de fonctionnement 4 572 688 €.

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Communautaire approuve ce budget primitif 2016.

Budget Déchets

Le Président présente au Conseil Communautaire le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement : 324 998 €

Section de fonctionnement 1 279 523 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve ce budget primitif 2016

Budget Pôle santé

Le Président présente au Conseil Communautaire le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement : 32 201 €

Section de fonctionnement 56 857 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve ce budget primitif 2016

Budget SPANC

Le Président présente au Conseil Communautaire le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement 505 789 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve ce budget primitif 2016.

V. PACTE FINANCIER

Le Président informe le conseil que Monsieur Cochet du cabinet KPMG est venu récemment présenter le projet de pacte financier relatif à la Communauté de Communes et en rappelle les principales actions dont notamment le FPIC et le fond de concours. Il précise qu'il convient, dans un premier temps de se prononcer sur le principe de ce pacte.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le principe de ce pacte financier.

VI. PERSONNEL – modification du tableau des effectifs

Dans le cadre du projet de schéma de mutualisation nous allons commencer de créer des postes pour les secrétaires de mairies volontaires, au sein de l'intercommunalité puis les mettre à disposition de leurs communes respectives. Des conventions de mise à disposition seront mises en place faisant apparaître le remboursement par les communes bénéficiant de ce service.

Dès la modification de nos compétences, la CLETC aura pour mission de jouer sur les attributions de compensation.

Le Président donne lecture des postes à créer :

- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à 28h agent en mutation des communes de Beaumont et Boyer pour une mise à disposition à la commune de Saint-Cyr
- Augmentation des heures de travail hebdomadaires de Claudine BLONDEAU (30h/semaines) agent actuellement en CUI et responsable du suivi du Document Unique.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De modifier le tableau des effectifs en fonction
- D'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition.

VII. QUESTION DIVERSES

- a. Appels à projets du Conseil Départemental : Le Président rappelle aux délégués la possibilité de déposer auprès du Conseil Départemental des dossiers d'appels à projets avant le 31 mai 2016 afin de solliciter l'octroi d'aides financières. Il informe que pour la Communauté de Communes 2 dossiers sont prêts : l'installation des barrières automatiques des déchèteries, la réfection de la toiture du gymnase David Nièpce. Il informe le Conseil de la nécessité de prendre une délibération mentionnant l'engagement de l'EPCI pour les travaux ainsi que la demande d'aide. Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Président à solliciter les aides financières du Département pour ces 2 projets.
- b. FPIC et fond de concours : Le Président rappelle au Conseil la nécessité de reverser aux communes la dotation FPIC ainsi que le fond de concours prévu en compensation. Il propose d'arrêter le mode répartition en fonction du nombre d'habitants connu au dernier recensement INSEE. Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ce mode de répartition.
- c. Film touristique pour la promotion du territoire : Le Président rappelle au conseil la décision de réaliser un film touristique pour la promotion des communes du territoire d'Entre Saône et Grosne et des futures 6 nouvelles communes. Il précise qu'il convient de passer une convention avec ces dernières afin qu'elles puissent participer financièrement à la réalisation de ce film. Il propose d'établir un prorata au nombre d'habitants. Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ce mode de répartition et autorise le Président à signer les conventions avec les 6 futures nouvelles communes.
- d. Accessibilité handicapés
Le Président rappelle au Conseil l'obligation de mise en accessibilité handicapés des bâtiments intercommunaux. Il précise que pour les bureaux communautaires une subvention peut être perçue par le biais du FIPHFP. Il propose au Conseil de solliciter le FIPHFP pour l'octroi d'une subvention. Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte et autorise le Président à solliciter l'aide financière auprès du FIPHFP.
- e. Procédure de surendettement : Le Président informe le Conseil que lors de la dernière séance un effacement de dette avait été soumis à hauteur de 383€ alors que la somme réelle était de 141,60€. Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette modification et autorise le Président à suivre cette procédure d'effacement de dettes.
- f. Tarif accès déchèterie Messey sur Grosne : Le Président rappelle au Conseil que nous sommes liés par le biais d'une convention renouvelable avec la Communauté de Communes «Sud Côtes Chalonnaise» pour l'utilisation de nos déchèteries communautaires par les habitants de la commune de Messey sur Grosne.
Il est proposé au Conseil de ne pas modifier le tarif par habitant pour cette année.
En 2015, le cout supporté par la Communauté de Communes «Sud côte Chalonnaise» s'élevait à 19 925€ pour 797 habitants.
En cas d'acceptation, cette nouvelle convention serait valable à compter du 01 mai 2016
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
 - ACCEPTE le principe de cette convention
 - ACCEPTE de maintenir les tarifs à 25€ par habitants
 - AUTORISE le Président à signer cette convention.
- g. Note synthétique : Le Président demande au conseil de se prononcer quant à la rédaction de la note synthétique relative aux finances de la Communauté de Communes, qui a été

transmise avant le conseil communautaire. Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la rédaction de cette note.

Le Président donne ensuite la parole, à sa demande, à Monsieur Théodoulos CHRISTOFOROUS, délégué communautaire pour la Commune de Nanton, qui informe le Conseil de sa démission de ses 2 mandats d'élus (adjoint au maire et conseiller communautaire). Il donne lecture de son courrier transmis à Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Président de l'intercommunalité. Il apporte ensuite les explications sur les raisons de cette démission qu'il qualifie d'acte de résistance contre la mise en place par le gouvernement actuel de la réforme territoriale.

La séance est levée à 21h40

